



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 12 juin 2023 à 20h00, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Messieurs les conseillers Denis Viel, Gaëtan Gagné, Jean Marie Kabera et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Siège district 6, vacant. ; Absent : Léo Lepage St-Amand

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud directeur général.

1. Ouverture de la séance

Considérant la nécessité de la présente réunion extraordinaire du conseil de la Ville de Causapscal et conformément à l'article 323 et suivants de la loi sur les cités et ville, suite aux discussions et à la demande du vérificateur de la Ville, lors de la dernière rencontre du conseil.

Publication faite en date du 26 mai 2023

Mme la Mairesse Odile Roy, déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de vacances du poste de conseiller du district #6
4. Présentation et dépôt du rapport financier du vérificateur de la Ville
5. Période de question
6. Levée de la séance

2023-06-175

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean Marie Kabera, d'adopter l'ordre du jour.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : Conseiller Léo Lepage-St-Amand;

Siège district 6 vacant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Avis de vacances du poste de conseiller du district #6

2023-06-176

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné que l'avis de vacance est reçu au conseil de la Ville, pour le poste de conseiller du district 6.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean Marie Kabera vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : Conseiller Léo Lepage-St-Amand;

Siège district 6 vacant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Présentation et dépôt du rapport financier du vérificateur de la Ville

M. Christian Gendron de la firme Mallette présente et dépose le rapport du vérificateur externe, pour l'année 2021, comme le stipule l'article 108 et suivant de la Loi sur les Cités et Villes

4. Levée de la séance

2023-06-177

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera de lever la séance.

Odile Roy, Mairesse